



# Etudes de cas

## Atelier 12

**L'évaluation des besoins en aides techniques pour  
une meilleure participation sociale**

# Introduction



- **Étude Deloitte pour le compte de la CNSA**  
**« Les pratiques d'évaluation : une étude des organisations et des représentations »**
  - Analyse de la diversité des pratiques, des méthodes et des perceptions de la fonction d'évaluation
  - Étude qualitative et quantitative
  - 124 monographies

# Homme de 48 ans



- **Présentant une déficience visuelle**
  - La perte visuelle est d'installation progressive
  - La diminution des capacités visuelles à contraint Monsieur a quitter son emploi
  - Actuellement, il bénéficie d'une ACTP  
(Allocation compensatrice tierce personne)
  - Pour s'informer et se former, il a pris contact avec une association

- **Démarche d'évaluation**

- Lors de son arrivée à l'association, un travailleur social et un enseignant spécialisé prennent le temps d'aborder avec la personne, sa situation et son vécu (évolution de la maladie, expression de ses besoins, de ses attentes...)
- Ces temps seront renouvelés régulièrement
- L'association informe la personne sur ses droits et les solutions de compensation
- La personne dépose une demande de PCH (prestation de compensation) à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ainsi que l'expression de son projet de vie

- **Démarche d'évaluation (suite)**
  - La MDPH réalise une première analyse (administrative) de la demande
  - Un travailleur social et un ergothérapeute sont désigné pour rencontrer la personne à son domicile
  - Visite à domicile conjointe MDPH / association
  - Observations et échanges avec la personne
  - Utilisation du GEVA par l'équipe pluridisciplinaire MDPH

- **Élaboration des préconisations**
  - La MDPH a mis en lumière les besoins, en complétant les éléments fournis par l'association
  - L'association apporte sa connaissance et son expertise sur les solutions de compensation existantes
  - La personne a exprimé son projet de vie
  - Élaboration de la proposition de PPC (Plan personnalisé de compensation) par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH dont comparaison entre ACTP / PCH

- **Commentaires :**
  - Association = expertise technique
  - Évaluation en plusieurs temps
  - Mise en situation / essais des solutions de compensation
  - Échanges entre association et MDPH
  - Modalité d'organisation de l'équipe MDPH en fonction des premiers éléments d'évaluation
  - Pluridisciplinarité : importance du regard croisé entre professionnels

# Jeune homme de 21 ans



- **Présentant une déficience motrice**
  - Suite à un accident survenu il y a plus de 2 ans
  - Suivi dans un CRF (Centre de Rééducation Fonctionnelle) la semaine + retourne le WE au domicile familial
  - Sortie prochaine du centre
  - Bénéficie actuellement d'Indemnités journalières, d'une pension d'invalidité, d'une majoration tierce personne et de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés)



- **Démarche d'évaluation**

- Le CRF dans lequel est accueilli le jeune homme réalise dans le cadre de sa prise en charge des bilans réguliers
- Demande de PCH volets aides humaines, aides techniques et aménagement du logement, formulé par les parents
- La MDPH a demandé au CRF de réaliser la première phase d'évaluation pour le compte de la MDPH (initiative du CRF)
- Coordination des différentes phases d'évaluation
- Visites à domicile (nombre, composition)
- Contacts réguliers entre les membres des équipes, mais pas de réunions formelles
- Évaluation globale, pas uniquement centrée sur la demande

- **Élaboration des préconisations**
  - Préconisations élaborées conjointement  
Jeune homme / famille / CRF / MDPH
  - Échanges sur les solutions de compensation entre  
les différents acteurs
  - Propositions en réponses aux besoins identifiés  
lors de l'évaluation pour une mise en œuvre dès le  
retour à domicile et propositions pour l'avenir

- **Commentaires**

- Forte coordination entre les acteurs
- Fort degré de pluridisciplinarité
- Prise en compte des attentes et besoins de la personne et des aidants
  
- Lisibilité moindre du dispositif pas les bénéficiaires
- Pluridisciplinarité = multitude d'acteurs :  
importance d'un coordinateur, référent ?
- Suivi et accompagnement de la mise en œuvre,